

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 07/09/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 06/10/17
Affichage le : 27/10/17
Transmission préfecture le : 27/10/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20171020-lmc199430-DE-1-1
Du : 27/10/17
Délibération exécutoire le : 27/10/17

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 20 octobre 2017

**POLITIQUE C05 CULTURE ET PATRIMOINE
DISPOSITIF "AIDE A LA CREATION DE RESEAUX DE TERRITOIRES"**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 27 novembre 2015, portant adoption du nouveau système d'aides culturelles ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil départemental ;

Sa Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport entendue ;

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide la mise en place d'une nouvelle aide culturelle intitulée « Aide à la création de réseaux de territoires », dont le détail figure en annexe à la présente délibération, qui permet d'élargir le champ d'intervention du Département.

Dit qu'il s'agit d'une aide expérimentale - gérée en mode projet, fondée sur de l'accompagnement en ingénierie, incluant des subventions en fonctionnement et/ou investissement.

Précise que l'« Aide à la création de réseaux de territoires » tend à réunir les conditions favorables à la conception, la gestion et l'animation de réseaux pertinents, équilibrés et durables dans le domaine culturel avec effet sur le développement du territoire.

Précise aussi que l'aide vise en priorité les territoires ruraux et concerne les seuls acteurs qui ne disposent pas, en interne, des moyens et/ou compétences nécessaires.

Précise encore que le budget prévisionnel destiné à ce nouveau dispositif, et sous réserve du vote des crédits correspondants, s'élève à 150 000 € en fonctionnement et 100 000 € en investissement.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 20 octobre 2017

DISPOSITIF "AIDE A LA CREATION DE RÉSEAUX DE TERRITOIRES"

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Laurent Brosse

Votent POUR (41) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absent excusé (1) : Jean-Michel Fourgous.

Procuration (1) : Alexandra Rosetti à Pierre Bédier.